

COMPTE RENDU

RÉUNION PUBLIQUE,
CONCERTATION SUR LE PROJET
D'AMÉNAGEMENT DU SITE
NORDIQUE DU GRAND-BORNAND

ESPACE GRAND-BO
7 JUILLET 2026


Solideo Alpes 2030
| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



 **SCET**

dimosia

➤ état d'esprit
➤ publilégal
➤ consultvox
➤ novagora

Sommaire

<i>I. Cadre général</i>	<i>3</i>
<i>II. Intervenants</i>	<i>3</i>
<i>III. Synthèse de la phase de présentation</i>	<i>4</i>
Mot d'accueil : Mme Hélène Favre Bonvin, maire du Grand-Bornand	4
<i>IV. Temps d'échange</i>	<i>7</i>
<i>V. Conclusion et suite de la concertation</i>	<i>11</i>

I. Cadre général

- Réunion publique à l'Espace Grand-Bo.
- Projets d'aménagement
- Le 7 juillet 2026, de 18h30 à 20h30.
- 80 participants : élus de la commune, socioprofessionnels, associations, riverains.



II. Intervenants

- Mme **FAVRE-BONVIN**, Maire du Grand-Bornand.
- M. **Damien ROBERT**, directeur général de la Solideo Alpes 2030.
- Mme **Marie-Jeanne CADET-LEBENS**, responsable de la concertation et de la participation citoyenne – Solideo Alpes 2030.
- M. **Elie PATRIGEON**, directeur Impact, héritage et durabilité du COJOP Alpes françaises 2030.
- M. **Damien LEVET**, membre du ski club du Grand-Bornand et de l'équipe de France de biathlon.
- M. **Nicolas LAURENT-BROUTY**, directeur de la maîtrise d'ouvrage – Solideo Alpes 2030.
- Mme **Myriam MURIS**, directrice des projets Alpes du Nord

- Mme **Domitille ARRIVET**, animatrice et facilitatrice (AMO Concertation État d'Esprit).

III. Synthèse de la phase de présentation

Mot d'accueil : Mme Hélène Favre Bonvin, maire du Grand-Bornand

Mme Hélène Favre Bonvin accueille les participants et rappelle que la commune a organisé, la semaine précédente, une première réunion publique afin de présenter le projet dans sa globalité et de donner aux habitants une vision d'ensemble avant la concertation portée par la Solideo Alpes 2030.

Elle précise que le programme d'investissement global représente plus de 50 millions d'euros pour le Grand-Bornand, tandis que la concertation organisée par la Solideo porte sur un peu plus de 16 millions d'euros, correspondant aux opérations dont l'établissement assure la maîtrise d'ouvrage déléguée.

La maire insiste sur la volonté de transparence de la commune, qui a notamment rencontré individuellement les propriétaires directement concernés avant la réunion publique. Elle rappelle que l'accueil des épreuves de biathlon constitue une fierté pour le village, mais que les aménagements envisagés sont d'abord pensés comme des équipements utiles au territoire et à ses habitants, dans une logique d'héritage. Le stade de biathlon est présenté comme un site non permanent, qui a vocation à le rester.

III.I Présentation de la Solideo Alpes 2030 : M. Damien Robert

M. Damien Robert présente la Solideo Alpes 2030, établissement public chargé de livrer les ouvrages nécessaires aux Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver Alpes 2030. Il rappelle la distinction entre la Solideo, responsable des ouvrages pérennes, et le COJOP, chargé de l'organisation opérationnelle de l'événement.

La Solideo pilote ou supervise une quarantaine d'ouvrages répartis en plusieurs catégories : équipements sportifs, villages des athlètes, ouvrages de mobilité et bâtiments d'accueil ou de services. Ces ouvrages doivent répondre aux besoins des Jeux, mais aussi être réutilisés après 2030 et s'inscrire dans les dynamiques territoriales.

M. Damien Robert souligne que le projet olympique s'inscrit dans un calendrier très contraint, plus court que celui d'autres éditions des Jeux. Cette contrainte explique la volonté de s'appuyer autant que possible sur les sites existants et de privilégier la rénovation ou l'adaptation des équipements déjà présents. Il insiste également sur les ambitions de la Solideo en matière de sobriété, d'accessibilité universelle, d'innovation, d'intégration environnementale et d'impact économique local.

III.2 Présentation de la démarche de concertation : Mme Marie-Jeanne Cadet-Lebens

Mme Marie-Jeanne Cadet-Lebens rappelle que la concertation préalable est engagée volontairement par la Solideo Alpes 2030, dans un calendrier contraint lié à la création récente de l'établissement et à la période de réserve électorale des élections municipales de mars 2026. Elle précise que la démarche a vocation à se poursuivre tout au long du projet, à travers une concertation continue puis une phase de participation en aval, qui pourrait prendre la forme d'une participation du public par voie électronique ou d'une enquête publique.

Elle présente les différents supports d'information mis à disposition du public : dossier de concertation, panneaux, flyers, affiches, annonces légales et site internet dédié. Elle rappelle que les contributions peuvent être déposées en ligne ou dans le registre disponible en mairie jusqu'au 1er août 2026.

Le bilan de la concertation sera réalisé avant la fin de l'année, autour du mois de novembre. Il aura pour objectif d'analyser les contributions recueillies et d'apporter des réponses aux attentes, interrogations et inquiétudes exprimées par les participants.

III.3 Présentation du contexte des Jeux : M. Elie Patrigeon, COJOP Alpes françaises 2030

M. Elie Patrigeon présente le rôle du COJOP, chargé de livrer l'événement sportif, en complémentarité avec la Solideo qui livre les ouvrages pérennes. Il rappelle l'ampleur des Jeux : environ 3 500 athlètes et para-athlètes, 136 épreuves, plus d'un million de spectateurs attendus sur site, 15 000 médias accrédités et 15 000 volontaires.

Il présente la carte des sites olympiques et paralympiques, récemment stabilisée. La Haute-Savoie accueillera les épreuves de biathlon au Grand-Bornand et de ski de fond à La Clusaz, avec un village olympique et paralympique situé à Saint-Jean-de-Sixt. La zone Haute-Savoie représentera plus de 500 athlètes olympiques, plus de 180 athlètes paralympiques et plus de 25 journées cumulées de compétition.

M. Elie Patrigeon souligne que l'organisation des Jeux repose sur une planification progressive : stratégie, planification, préparation, livraison des Jeux, puis héritage. Il insiste sur la nécessité d'impliquer les territoires hôtes, de localiser l'impact économique, de limiter l'empreinte environnementale, de créer des emplois locaux et de faire des Jeux un temps de fête partagé au-delà des seuls sites de compétition.

III.4 Parole d'athlète : M. Damien Levet

M. Damien Levet, membre du ski club du Grand-Bornand et de l'équipe de France de biathlon, présente son parcours sportif. Originaire du territoire, il explique avoir commencé par le ski de fond avant d'intégrer le ski club, le comité du Mont-Blanc, puis les équipes de France. Après

un passage par le Haute-Savoie Nordic Team, il a réintégré les groupes fédéraux et découvert la Coupe du monde.

Il indique que les Jeux de 2030 constituent un objectif majeur pour les athlètes actuellement en activité. Il rappelle que le site du Grand-Bornand représente un lieu fort pour les biathlètes locaux, qui ont grandi en regardant ou en pratiquant sur les pistes de Coupe du monde. Il précise que la préparation d'une saison débute dès le mois de mai, avec une montée progressive de l'intensité jusqu'aux sélections de novembre.

III.5 Présentation du projet d'aménagement du site de biathlon : M. Nicolas Laurent-Brouty et Mme Myriam Muris

M. Nicolas Laurent-Brouty rappelle que le site du Grand-Bornand présente une singularité forte : il s'agit d'un site sportif situé au cœur du village. Le projet doit donc être pensé non seulement comme un aménagement sportif, mais aussi comme une interface avec le centre-bourg, ses habitants, ses activités économiques et touristiques, et ses usages à l'année.

Il présente les principaux objectifs du projet : organiser les chantiers en limitant les nuisances, prendre en compte les besoins fonciers, séparer les flux entre équipes, athlètes, médias, logistique et spectateurs, améliorer les cheminements et renforcer la sécurité des espaces spectateurs. Il rappelle également l'enjeu de maintenir le Grand-Bornand comme une place forte du biathlon international pour les prochaines décennies.

Mme Myriam Muris précise que les aménagements présentés constituent un programme de travaux encore au stade des intentions. Les études doivent se poursuivre avec le maître d'œuvre récemment recruté, et les contributions issues de la concertation pourront permettre d'amender ou d'orienter le projet.

Les principaux aménagements présentés concernent :

- la prolongation du tunnel piéton existant afin de faciliter les circulations internes et d'éviter les traversées de piste par certains personnels ;
- l'extension du garage à dameuses et l'aménagement d'espaces complémentaires pour l'accueil du public, du domaine nordique et des agents ;
- la sécurisation des zones spectateurs, notamment dans les deux grands virages utilisés lors de la Coupe du monde ;
- la création d'un nouvel ouvrage de franchissement du Borne pour accéder à la zone équipes et séparer les flux ;
- le prolongement de la piste de compétition dans le secteur du Pessey, afin de permettre l'accueil de l'épreuve individuelle ;
- l'optimisation des équipements d'enneigement et la connexion entre les domaines alpin et nordique afin de produire la neige lorsque les conditions météorologiques sont les plus favorables.

Mme Myriam Muris rappelle enfin le calendrier prévisionnel : finalisation des études et des dossiers réglementaires fin 2026, objectif de démarrage des travaux à l'automne 2027, puis livraison du site au COJOP à l'automne 2029.

IV. Temps d'échange

Le temps d'échange avec la salle a permis d'aborder plusieurs préoccupations relatives au fonctionnement futur des équipements, aux impacts fonciers, à l'intégration des ouvrages, à la gestion de l'enneigement, aux nuisances de chantier, à la mobilité d'accès au territoire et à certains équipements connexes portés par la commune.

1. Coûts de fonctionnement et charges futures pour la commune

Un commerçant et hébergeur du Grand-Bornand a interrogé les conséquences financières des équipements réalisés dans le cadre du projet. Il a exprimé une vigilance sur les « bons » et les « moins bons » héritages, en demandant si les coûts de fonctionnement futurs avaient été chiffrés. Il a également fait le lien avec la pression sur les finances communales et la possibilité d'une hausse de la fiscalité locale.

En réponse, Mme la maire a indiqué que ces éléments avaient été intégrés aux réflexions de la commune. Elle a précisé qu'un travail de prospective financière avait été engagé avec un cabinet spécialisé et que ce sujet ferait l'objet d'une prochaine réunion publique.

2. Organisation de la zone équipes et camions de fartage

Un résident de la résidence Alpes Roc a interrogé la maîtrise d'ouvrage sur l'organisation future des camions de fartage, aujourd'hui perçue comme dispersée dans la zone équipes.

M. Nicolas Laurent-Brouty a répondu que l'aménagement du nouvel ouvrage de franchissement et la séparation des flux doivent permettre de réorganiser et d'optimiser la zone équipes actuelle. Il a précisé qu'une partie des fonctions aujourd'hui installées dans des bungalows, comme l'armurerie ou certains espaces logistiques, pourrait être transférée dans le futur bâtiment multiservices. L'objectif est également d'adapter la zone équipes à l'accueil d'un nombre plus important de nations pendant les Jeux par rapport à la Coupe du monde.

3. Ouvrage de franchissement du Borne et intégration paysagère

Plusieurs interventions ont porté sur le futur franchissement du Borne, notamment sur sa nature, son caractère pérenne et son insertion dans le site. Un participant a salué la clarification apportée par la réunion, indiquant qu'il avait désormais compris qu'il s'agissait d'un pont pérenne destiné aux véhicules, et non d'une simple passerelle temporaire.

Le même participant a toutefois interrogé le type de franchissement envisagé au regard du croisement avec les pistes : ouvrage aérien ou souterrain, passage au-dessus ou en dessous

de la piste. Il a souligné qu'un ouvrage aérien pourrait avoir un impact visuel important, tandis qu'une solution plus intégrée permettrait de limiter la visibilité du pont.

La Solideo a indiqué qu'à ce stade, compte tenu de la présence du Borne, des contraintes hydrauliques et environnementales, l'hypothèse privilégiée est celle d'un franchissement aérien. La maîtrise d'ouvrage a toutefois reconnu la complexité du sujet et la nécessité de travailler finement l'insertion de l'ouvrage dans son environnement. Elle a rappelé que le secteur est soumis à l'avis de l'Architecte des Bâtiments de France, ce qui renforcera l'exigence d'intégration architecturale et paysagère.

Mme Myriam Muris a précisé que, dans l'hypothèse actuelle, l'ouvrage franchirait à la fois le Borne et la piste, mais que cette option doit encore être vérifiée et affinée par les études de conception.

4. Snow farming, neige de culture et conditions de vie des riverains

Un résident a interrogé le devenir de la réserve à neige située en contrebas de sa résidence. Il a demandé si celle-ci avait vocation à rester dans le centre du village ou à être déplacée, et a fait part des nuisances déjà ressenties liées aux enneigeurs, notamment la formation de glace sur les coursives et escaliers de la résidence.

La Solideo a indiqué qu'aucun déplacement de la zone de snow farming n'était prévu à ce stade. Elle a toutefois précisé qu'il n'était pas envisagé d'installer des enneigeurs supplémentaires dans ce secteur ni d'augmenter significativement le stock de neige. L'optimisation évoquée consiste à produire la neige au bon moment, lorsque les conditions météorologiques sont favorables, et à permettre une production simultanée entre les domaines alpin et nordique. Des enneigeurs supplémentaires seraient en revanche prévus sur la partie de piste prolongée, dans le secteur concerné par l'extension du tracé.

5. Nuisances de chantier et information continue des habitants

Une participante a demandé ce que recouvrait concrètement l'objectif de limitation des nuisances pendant les travaux.

M. Nicolas Laurent-Brouty a répondu que le projet étant encore au stade de la concertation préalable, il n'était pas possible de détailler précisément les modalités opérationnelles du chantier. Il a toutefois indiqué que la Solideo travaille sur des documents cadres portant notamment sur les horaires de chantier, les moyens mobilisés, le type et le tonnage des véhicules, la limitation du bruit, la gestion des circulations et les interfaces avec la vie quotidienne du village.

Il a rappelé que certains travaux, comme la réalisation du pont, nécessiteront des moyens de chantier importants, tandis que d'autres relèveront davantage de la réhabilitation ou de la modernisation d'équipements existants. La maîtrise d'ouvrage a insisté sur la nécessité de limiter les nuisances, mais aussi de prévenir tout accident ou incident lié aux interfaces entre le chantier, les piétons, les véhicules et les activités du centre-bourg.

Mme Myriam Muris a complété en indiquant que le besoin d'information continue était fortement ressorti de l'atelier organisé la veille. Elle a rappelé que la Solideo disposera d'une équipe locale dédiée aux Aravis et que du personnel sera présent sur le terrain pendant les chantiers, afin de suivre leur mise en œuvre et de veiller au respect des engagements pris avec les entreprises.

6. Foncier, propriétaires concernés et aménagement des virages spectateurs

Un propriétaire représentant la copropriété du Chalet Les Roseaux, située dans le virage du Terret, a fait part de son agacement et de son inquiétude concernant l'avenir des terrains familiaux. Il a indiqué que certains terrains sont déjà contraints par les usages liés au ski de fond et au biathlon depuis de nombreuses années, et s'est interrogé sur ce que l'héritage du projet représentera pour les propriétaires directement concernés.

Il a également exprimé une inquiétude sur le risque que les intérêts des propriétaires soient insuffisamment pris en compte au profit de l'intérêt général communal ou de la réussite de l'événement. Il a demandé que les entreprises locales, et notamment bornandines, soient mobilisées autant que possible pour les aménagements. Il a enfin rappelé que, dans le cadre des accords existants pour les Coupes du monde, certains terrains ne pouvaient être aménagés que par des dispositifs en neige, et a demandé ce qu'il adviendrait après les Jeux.

M. Nicolas Laurent-Brouty a répondu que la Solideo entendait cette alerte et que des discussions avaient été engagées avec les propriétaires fonciers, conjointement avec la commune. Il a rappelé que la concertation préalable est volontaire et que si la maîtrise d'ouvrage avait voulu « passer en force », elle n'aurait pas organisé ce cycle d'échanges. Il a indiqué que les équipes foncières étaient présentes et que les discussions allaient se poursuivre pour définir les solutions possibles, notamment sur l'aménagement des virages et la nature des gradins, qu'ils soient en neige, naturels ou autrement conçus.

La Solideo a rappelé que l'enjeu est de concilier trois dimensions : la sécurité du public, le respect de l'environnement et la recherche d'un accord avec les propriétaires qui maîtrisent les terrains concernés.

Mme la maire a précisé que les accords passés avec les propriétaires concernaient l'organisation des Coupes du monde de biathlon, sur quelques jours, et non l'année des Jeux olympiques. Elle a indiqué que la commune n'avait pas pu s'engager sur cette échéance spécifique, faute de connaître alors les contraintes d'accueil des épreuves olympiques. Elle a rappelé que ces sujets restent à construire et que les remarques formulées seront intégrées au compte rendu et au bilan de concertation.

7. Mobilités d'accès au Grand-Bornand et comparaison avec la LOR dans les Alpes du Sud

Un habitant du Grand-Bornand a demandé si la Solideo avait été sollicitée ou associée à d'éventuels travaux d'anticipation sur les axes routiers d'accès au Grand-Bornand, notamment depuis Annecy ou La Roche-sur-Foron.

M. Damien Robert a répondu que la mission de la Solideo est circonscrite aux sites olympiques et aux ouvrages nécessaires à leur fonctionnement direct. Les mobilités routières et ferroviaires plus larges relèvent d'autres cadres, notamment les contrats de plan État-Région. Il a indiqué que, dans la perspective des Jeux, l'État et la Région travaillent à identifier des investissements prioritaires, notamment en matière de routes et de gares.

M. Nicolas Laurent-Brouty a complété en rappelant le rôle du Conseil départemental de la Haute-Savoie, gestionnaire de voirie et partenaire de la Solideo. Il a indiqué que la desserte du plateau des Aravis est un sujet important, mais qu'elle ne relève pas directement du périmètre d'intervention de la Solideo.

Mme la Maire a alors demandé pourquoi la Solideo intervient dans les Alpes du Sud sur une ligne olympique réservée, alors qu'elle ne semble pas intervenir de la même manière dans les Alpes du Nord. M. Damien Robert a répondu que la ligne olympique réservée du Briançonnais est inscrite dans la maquette financière de la Solideo car elle relève d'une mobilité « intra-cluster », entre le village olympique et les sites de compétition. M. Nicolas Laurent-Brouty a précisé qu'il ne s'agit pas d'une différence de traitement entre les Alpes du Nord et les Alpes du Sud, mais d'une différence de périmètre : la Solideo intervient sur les liaisons entre villages olympiques et sites sportifs, tandis que les accès plus larges relèvent des gestionnaires routiers et ferroviaires.

8. Passerelle piétonne, bâtiment de services, crèche et amiante

Un participant a interrogé la Solideo sur la passerelle envisagée entre le futur bâtiment de services et l'Espace Grand-Bo, en demandant s'il s'agissait d'un ouvrage définitif ou temporaire.

La Solideo a indiqué qu'il s'agira d'une passerelle piétonne définitive, destinée à connecter les deux rives du Borne et à faire le lien entre le bâtiment de services porté par la commune et l'Espace Grand-Bo.

Le même participant a ensuite interrogé le projet de bâtiment de services, en lien avec la relocalisation envisagée de la crèche. Il s'est étonné du déplacement de la crèche actuelle, située à l'Espace Grand-Bo, qu'il juge fonctionnelle et dotée d'un espace extérieur. Il a également fait part d'une vigilance sur la présence potentielle d'amiante dans l'ancien bâtiment de l'Office du tourisme et sur la nécessité de respecter les règles en matière de retrait et de traitement.

Mme la maire a répondu que la crèche actuelle n'est plus aux normes, notamment parce qu'elle est organisée sur deux niveaux et ne répond plus aux exigences de la PMI. Elle a précisé que le futur bâtiment de services a été travaillé de manière à retrouver des espaces extérieurs adaptés. Sur l'amiante, elle a indiqué que les maîtres d'œuvre et les entreprises devront respecter les règles applicables, et que tout matériau amianté identifié devra être traité conformément aux normes en vigueur.

V. Conclusion et suite de la concertation

En conclusion, M. Damien Robert remercie les participants pour leur présence et leur participation jusqu'au terme de la réunion. Il rappelle que le projet se situe encore à un stade amont et que toutes les réponses ne peuvent pas encore être apportées à ce stade de la concertation préalable.

Il précise que la Solideo Alpes 2030 dispose désormais de plusieurs mois pour faire évoluer la proposition présentée vers un projet stabilisé. Dans ce cadre, l'ensemble des contributions exprimées pendant la réunion, ainsi que celles déposées par écrit, seront analysées, intégrées au bilan de la concertation et feront l'objet de réponses.

M. Damien Robert réaffirme l'engagement de la Solideo à poursuivre le dialogue tout au long du projet, pendant les quatre années à venir. Il annonce également un nouveau temps d'information après l'été, consacré à l'aménagement global des Jeux à l'échelle du bassin de vie, afin de permettre aux habitants de prendre de la hauteur sur l'organisation d'ensemble et ses effets pour le territoire.

Solideo Alpes 2030

| Société de livraison |
des ouvrages olympiques



dimosia

- état d'esprit
- publilégal
- consultvox
- novagora